

GRILLE DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Applicable sur le territoire de Pont-Audemer Val de Risle

Qu'est-ce que la Cotation de la demande?

La cotation de la demande est un **outil d'aide à la décision** lors des commissions d'attributions des logements sociaux. Un **nombre de points** est attribué en fonction de la **situation réelle** des demandeurs de logement. Elle permet de **faciliter la justification des décisions aux demandeurs et objectiver les choix**.



Définition d'une série de
critère d'appréciation de la
demande de logement



Pondération des critères



Attribution d'un nombre de
points par demande de
logement



Quels sont les objectifs ?



**Améliorer la transparence
sur l'attribution des
logements sociaux**

**Aider à la décision et
permettre de prioriser les
situations lors des
commissions d'attribution**



**Garantir l'équité de
traitement et la
mixité sociale**

18 Critères obligatoires

7 Critères facultatifs



Pour l'attribution des points, les bailleurs sociaux devront **enregistrer les pièces justificatives** dans la catégorie de situation correspondante sur le Système National d'Enregistrement des demandes (SNE).

Dès lors que les pièces seront déposées sur la plateforme, les **points de cotation seront calculés automatiquement**.

Critères	Justificatif pour valider les points avant le passage en commission	Points
----------	---	--------



Situation du ménage



Informations Générales

DALO	Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise	1 000
Ménage labellisé au titre du PDALHPD	Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise	700
Engagé dans le parcours de sortie de prostitution	Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise	50
Victime de traitements des êtres humains de proxénétisme	Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise	50
Victime de viol/ agression	Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise	50
Violences au sein du couple	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: • Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales • Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales • Rapport d'un travailleur social	50
Situation de Handicap	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: • Carte mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité pour les personnes qui sont titulaires à titre définitif, décision d'attribution d'un droit, ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale, décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) • Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	30

Ménages sous le 1er quartile	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: - Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charges - Autres justificatifs de ressources - Attestation CAF	30
 Situation professionnelle		
Période de chômage de longue durée	Pour justifier le critère, il faut la pièce suivantes: Carte de demandeur ou attestation de situation et tout document attestant de la reprise d'une activité, agrément pension retraite, bilan activité pour les indépendants	30
Travaille dans l'EPCI	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: - Contrat de location de travail - Fiche de paie - Autres justificatifs de ressources	5
Changement du lieu de travail	Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes: - Contrat de travail ou fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge - Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur	3
Travailleurs essentiels	Pour justifier le critère, il faut que le demandeur ou le codemandeur exerce les professions suivantes: - Agent de la fonction publique territoriale, - Agent hospitalier, - Aide à domicile, - Aide-soignant, - Ambulancier, - Éboueur, - Force de l'ordre, - Infirmier hospitalier, - Personnel transport public, - Pompier  Ce critère devra être ajouter manuellement	1



Situation familiale

Divorce ou séparation	Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante: Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux, mention de la dissolution; saisine du juge aux affaires familiales, justificatifs d'un avocat attestant que la procédure de divorce par consentement mutuel extrajudiciaire est en cours	5
Personne âgée de 60 ans et plus	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: - Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport) - Titre de séjour du demandeur	5
Jeunes de moins de 30 ans	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport) Titre de séjour du demandeur	5
Parent isolé	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes - Livret de famille ou document équivalent - certificat de grossesse	3



Situation du Logement actuel

Dépourvues de logement et d'hébergement	Pour justifier du critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation	50
Menacés d'expulsion sans relogement	Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante: Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux	50
Logement non décent avec au moins un mineur	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: - Rapport d'un travailleur social - Arrêté d'interdiction d'habitation et il faut la pièce suivante: - Livret de famille ou document équivalent	50

Logement indigne	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 pièces suivantes: • Arrêté de péril d'immeuble • Arrêté d'insalubrité • Analyses plombémie/ diagnostic plomb/ Diagnostic amiante • Rapport d'un travailleur social	50
Appartement de coordination thérapeutique	Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante: • Attestation d'hébergement ou de domiciliation	30
Sur occupation avec au moins un mineur	Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes: • Contrat de location /justificatif de propriété • Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour • livret de famille ou document équivalent	30
Hébergé par un tier	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: • Rapport d'un travailleur social • Attestation d'hébergement ou de domiciliation	30
Hébergé temporairement dans un établissement	Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes: • Rapport d'un travailleur social • Attestation d'hébergement ou de domiciliation • Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour	30
Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de 21 ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance	Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante: • Attestation du conseil départemental ou extrait d'une décision judiciaire permettant d'établir qu'il bénéficie ou a bénéficié d'une mesure au titre de l'ASE (pour les publics ASE)	30